



## suite à la contestation d'une offre d'indemnité corporel

Par **hb30**, le **09/04/2019** à **16:12**

Bonjour,

Victime d'un petit accident de la route en auto, étant 100 % victime, j'ai reçu une offre d'indemnité via mon assurance.

À la lecture de l'offre, et à la consultation sur le net de plusieurs simulateurs, j'ai envoyé un courrier type de contestation mais avec un montant cohérent. J'ai reçu de mon assureur, un appel téléphonique de la personne qui gère mon dossier, me demandant une multitude de questions sur l'estimation de mon montant.

J'ai expliqué que j'avais pris des informations de cas similaires, j'ai gentiment mis fin à la conversation, en indiquant de revoir leur proposition.

Que dois-je faire ?

Que va-t-il se passer ? Dans quel délai ?

Merci pour réponse